

Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'ED BS Pays de la Loire Du 05 décembre 2022 (visioconférence)

Présents : Xavier Prieur, Etienne Babin, Hanane Hounkponou, Dorian McIlroy, Jean-Benoit Hardouin, Julie Gavard, Cassandre Jeannot, Simon Bulteau, Marie Palard, Bruno Le Bizec, Audrey Bihouée, Emilie Camberlein, Lucile Martin, Emmanuelle Chevassus, Claire Vinatier, Karl Rouger, Nathalie Labarrière, Patricia Parnet, Caroline Le Guiner, Linda Grimaud, Maël Bouillon, Alicia Baptista Vicente, Emilie Roger, Céline Fassot, Hélène Libouban, Alexis Descatha

Absents : Pierre Boudry, Raphaël Blanchet

Excusés : Frank Boury, Florence Adam, Stéphanie Bonnaud

Invités : Marine Pannier, Gaud Dervilly, Aurélie Lardeux (collège doctoral)

La séance s'est ouverte à 14h07, l'ordre du jour est présenté.

1- Mise en place de l'École Doctorale (ED)

Présentation des membres du Conseil au complet, avec l'accueil et le remerciement des représentants des doctorant.es et des personnalités extérieures pour leur implication au sein de l'ED. Les représentants des doctorant.es sont invités à participer à une des commissions de l'ED, avec au moins un.e doctorant.e dans chaque commission, dans une logique de participation sur le long terme.

2- Le nouveau règlement intérieur

Le règlement intérieur (RI) a été envoyé à tous les membres du Conseil en amont de la réunion, modifié selon le nouvel arrêté et la création de la nouvelle ED. Ce RI est important puisqu'il permet d'avoir la règle commune pour chacun et chacune.

La liste des encadrant.es : Pour le moment, il n'y a pas de centralisation des encadrants HDR. Il serait intéressant qu'au niveau des unités de recherche il y ait une centralisation des HDR avec la proposition que cette liste soit publique, notamment sur le site de l'ED. Cela permettrait à de potentielles personnes intéressées de faire une thèse de contacter les encadrant.es.

Cela favoriserait également la traçabilité, puisque chaque année des personnes sans HDR proposent des sujets de thèse, ce qui faciliterait l'ensemble des processus.

CSI: Il y a eu beaucoup de modifications dans le CSI suite au nouvel arrêté :

Le.la doctorant.e est accompagné.e par un comité de suivi individuel, composé :

- D'au moins deux personnes non impliquées dans la thèse,
- D'au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de recherche de la thèse,
- D'au moins un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse,
- Le domaine de la thèse est défini par la « spécialité » indiqué lors de la première inscription,
- D'au moins un membre extérieur à l'école doctorale,
- D'au moins un titulaire de l'HDR.

La composition du CSI est fixée dans les quatre premiers mois suivant l'inscription par le.la directeur.ice de l'ED (ou directeur.rice adjoint.e de site) sur proposition de la direction de thèse en concertation avec le la doctorant.e. Cela pour permettre au doctorant de choisir les membres de son CSI en connaissant mieux ses pairs.

Un.e tuteur.rice pourra être désigné.e, au moment de l'inscription ou en cours de thèse, sur proposition du doctorant.

Discussion autour de la formulation dans le RI sur la phrase « deux membres impliqués dans la thèse », ce qui amène à une modification de celle-ci dans le RI.

Formation: Les heures de formation sont vues par tout le monde comme un poids. On reste sur 100h de formations, mais on abandonne la notion de formation disciplinaire ou transversale. On reconnaît aux doctorant.es salarié.es, en CIFRE ou en co-tutelle une décote de leurs heures de formation en leur proposant de ne faire que 60h. Dans le RI, il est écrit « dont faire 40h la première année », au lieu de « dont faire 40h les deux premières années », cela a été modifié. Le rationnel de donner moins d'heures aux doctorant.es en CIFRE vient du fait que la formation va être sur la découverte de l'entreprise, et qu'une grande partie des CIFRE ont des formations directement dans l'entreprise. C'est l'accumulation des demandes de modifications au fur et à mesure des années qui a abouti à cette décision.

Encadrant.es: Discussion autour du nombre d'encadrant.es maximum et de la formulation dans le RI. Un.e directeur.rice ou un.e co-directeur.rice peut avoir sous sa responsabilité un nombre maximum de 3 doctorant.es. Un encadrement, qu'il soit en direction ou en co-

direction, compte pour un. Les encadrements de thèse finissant avant la fin de l'année civile en cours ne sont pas comptabilisés, à la condition qu'une lettre d'engagement de soutenance avant la fin de l'année civile, signée du/de la directeur.rice de thèse, soit fournie. Il est précisé que cet engagement est basé sur la confiance, et que les nouvelles inscriptions seront refusées en cas d'abus.

Un.e chercheur.euse ou un.e enseignant.e-chercheur.euse ne pourra être impliqué.e que dans deux co-encadrements simultanément. A l'issue de la soutenance de deux thèses en co-encadrements, le/la chercheur.euse ou enseignant.e-chercheur.euse sera invité.e à soutenir son HDR.

Au maximum, l'encadrement d'une thèse sera composé de deux co-directeur.rices et d'un.e co-encadrant.e.

L'école doctorale se réserve le droit de refuser un sujet de thèse déposé par un.e encadrant.e avec qui des manquements grave ont été constatés dans les encadrements précédents : défaut d'encadrement, difficultés répétées suite à une intervention de la direction de l'école doctorale ou d'un médiateur. Cette procédure sera transparente et sera validée par un vote du conseil. Discussion autour du fait d'en informer le directeur d'unité. Il est conclu qu'il sera de toute façon au courant puisqu'il y aura eu auparavant une procédure de médiation. À Angers, le pôle doctoral est directement mis au courant. Modification du point 2 : l'encadrant.e n'est plus obligé.e de passer son HDR après deux encadrements, mais y est simplement invité.

Critères de soutenance : Pas de changement par rapport à l'actuel RI. Pour la soutenance, il est requis d'avoir au moins une publication acceptée en premier auteur, dans une revue internationale à comité de lecture et dotée d'un impact factor ou équivalent (conférences IEEE...). Au cas où la publication serait soumise à une telle revue mais non encore acceptée, l'autorisation de soutenance serait sous tendue à la présence du pdf de soumission dans le manuscrit de thèse et à l'avis des rapporteur.euses de la thèse sur ce travail. Il sera aussi pris en compte les dépôts des travaux du doctorant dans un serveur de preprint (de type BioRxiv, <https://www.biorxiv.org/>) ; dans ce cas, un avis sera là-aussi demandé aux rapporteur.euses de la thèse. Discussion autour de la mention « impact factor » : est-ce utile de le mentionner ? Proposition accepté de le retirer du RI.

Serment : Nouveauté dans le RI. Le doctorant doit prêter serment, et cela sera mentionné dans le rapport de soutenance.

Vote pour le RI : 0 Contre, 0 Abstention, Pour à l'unanimité

3- La Commission Recherche

Présentation du calendrier du concours avec un changement cette année : le décalage de quasiment un mois du processus de dépôt de sujets de thèse (1 mois supplémentaire).

Du 2 janvier 2023 au 31 Mars 2023 : Dépôts des sujets par les porteurs de sujet sur la plateforme Thèses en Bretagne Loire

- 31 Mars 2023 : Date limite de dépôt des sujets par les porteurs
- Semaines 13-15 : Examen des sujets par les gestionnaires de site (gestionnaire de direction pour Nantes) et les comités de sélection de site
- 13 avril 2023 : Réunion de Commission Recherche pour validation des sujets
- 14 Avril 2023 : Mise en ligne des sujets et ouverture des candidatures sur la plateforme Thèses en Bretagne Loire
- 9 Juin 2023 : Clôture des candidatures. Il reste la possibilité de compléter les dossiers
- 16 Juin 2023 : à 12h00 candidature définitive
- 19 juin matin 2023 CSS+ se réunissent pour déterminer les candidatures
- 20 Juin 2023 : Commission Recherche pour arrêter la liste des candidats pour les auditions. Les candidats sélectionnés recevront leur convocation par mail.
- 26 au 28 Juin 2023 : Auditions sur chaque site. Les membres du jury ne doivent pas être les mêmes sur les différents sites.
- 30 Juin 2023 : Conseil de l'ED Angers, le matin pour permettre la publication des résultats dans l'après-midi
- Fin Août et fin Septembre : Validation définitive de l'attribution du contrat doctoral et signature des Présidents d'Université
- Session de rattrapage (optionnelle) début septembre 2023

La Commission Recherche (CR) s'assure qu'en terme d'encadrement ce soit correct, ainsi que le sujet soit globalement cohérent. Il n'y a pas d'évaluation scientifique du sujet. Discussion autour des dates, et de la précocité du calendrier pour certains étudiant.es.

Les membres de la CR se posent la question de savoir si l'on doit garder la publication en premier auteur. Se pose également la question d'une soutenance en deux temps, afin d'avoir un travail de fond sur la qualité de la recherche qui a été menée.

4- La Commission Animation Scientifique

La commission s'est déjà réunie deux fois et a lancé un appel à volontaires pour les Journées Scientifiques (JS) de l'ED. Au total, sept doctorant.es se sont manifestés et ont été retenus. Il s'agit de :

BRÉGER Gwendoline unité NP3 (ONIRIS)

JOUBRAN Patrick unité NP3 (ONIRIS)

MARTIN Florian UMR_S 1064 (Nantes)

BANDIAKY Octave RMeS (Nantes)

BAPTISTA VICENTE Alicia MitoVasc (Angers)

BOUILLON Maël GLIAD (Angers)

CHAVANON Axelle MitoVasc (Angers)

Décision de financer un prix poster pour une subvention qui avait été demandée.

Une page LinkedIn de l'ED a été créée par Marine Pannier. Elle est à compléter au niveau du profil : présentation et lien vers le site Web de l'ED. Il y a également une réflexion en cours autour du type de post que l'on souhaite publier.

JS : Les doctorants ont commencé à faire des prévisions budgétaires. Ces JS auront lieu à Oniris, ce qui permet de faire des économies puisque ce sera gratuit. Elles se dérouleront la semaine du 3 avril 2023. Il y a une recherche de sponsors en lien avec le contenu du programme qui, pour le moment, n'est pas défini. Une enquête auprès des doctorant.es est en cours, afin de connaître leurs souhaits concernant le contenu de ces journées. Ce sondage a précédemment été validé en commission avant d'être diffusé. Nous avons également le souhait que les doctorant.es de première année soient invités mais sans communication orale. Cela dépendra du budget. Proposition de Keynote lecture en visio (en fonction de qui sera invité) : à discuter, mais certains membres du Conseil sont défavorables. Concernant la restauration, il faudra prendre un traiteur puisque cela ne sera pas possible avec le restaurant universitaire. La question de l'hébergement et le transport n'a pas encore été évoquée.

5- La Commission Internationale

Présentation des membres et du rôle de la commission.

Mobilité sortante : Bilan des mobilités sortantes sur les années passées et réflexion autour des conditions à modifier pour faciliter les demandes :

- 2019 : subventions à hauteur de 2257€
- 2020 : subventions à hauteur de 1714€
- 2021/2022 : subventions à hauteur de 3677€ (6 dossiers)

- 2022/2023 : déjà engagés 2204€ (5 dossiers) / budget total = 3000 €

Un nouvel Appel d'Offre (AO) a été lancé en début d'année (scolaire), pour des mobilités prévues entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2023, la date limite de candidature est fixée au 31/12/2022.

Afin de redynamiser cet AO, le constat d'un besoin de simplification du processus est partagé. Les propositions suivantes sont émises :

- Dossier de demande se composant d'un formulaire unique (en anglais uniquement), format A4 se substituant à l'actuel dossier comportant 5 documents,
- Supprimer l'item mobilité longue durée sur le site internet,
- Simplifier l'aspect financier en instaurant le principe du forfait,
- Distinguer mobilité intra EU vs extra par deux forfaits distincts : 350 € (EU) vs 700 € (Hors EU),
- Un seul AO/an, dépôt au fil de l'eau, examen des dossiers tous les deux mois
- Evaluation des dossiers de manière dématérialisée (fichier excel partagé),
- Afficher le principe du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi »,
- Publicité et diffusion de l'AO sur le site Web de l'ED, mailing, LinkedIn, etc.,
- Au retour, une attestation de présence (congrès ou labo) suffira à déclencher le versement,
- Le/la doctorant.e s'engagera à publier un post LinkedIn pour partager son expérience en citant l'ED BS.

Il y a une crainte autour du traitement au fil de l'eau et du principe du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi ». Il n'y a pas de mérite à avoir lorsque l'on fait ce type de demande. Il serait beaucoup plus simple d'avoir plusieurs AO/an plutôt qu'un seul.

Mobilité entrante :

- Formulaire unique de demande pour les mobilités entrantes et sortantes en cochant l'item souhaité.
- Possibilité pour les doctorant.es en co-tutelle d'appliquer au dispositif.
- Communiquer sur les possibilités d'accompagnement et les services pré(existants (Maison des chercheurs, etc.).
- Proposition conditionnée à l'attribution d'un budget spécifique, cible = 10 k€ pour mobilités entrantes + sortants (subsidés à solliciter auprès de Nantes Université (Graduate Programme), Université d'Angers (EU Green), etc.).

Dynamiser la valence internationale :

Plusieurs axes de réflexion sont envisagés comme suit :

- a. Favoriser la valence internationale du doctorat
 - Reconnaître la co-direction internationale (cf règlement intérieur) comme une modalité contribuant à la promotion de la mobilité internationale,
 - Simplifier les modalités administratives de constitution de jury de thèse (ex, équivalence HDR parfois difficile à justifier avec des membres étrangers),
 - Disposer systématiquement des documents en anglais.
- b. Réfléchir à des accords de partenariat avec par exemple la prestigieuse Commission franco-américaine Fulbright pour promouvoir la mobilité des doctorants entre les France et les Etats-Unis, ou encore avec l'organisme Mitacs pour soutenir la mobilité entre la France et le Canada.
- c. Revoir l'onglet internationale du site de l'ED BS afin de le compléter par des informations détaillées et lien vers les sites pertinents pour les trois items suivants :
 - Programmes internationaux : documents les possibilités de financier des doctorats internationaux
 - Dispositifs : co-tutelle / co-direction / Label EU
 - Mobilité : sortante et entrante
- d. Recenser la mobilité par un sondage auprès des doctorants via Google Form.
- e. Mise en place d'indicateurs pour objectiver la mobilité et l'effet des propositions ici suggérées dans le temps.

6- Divers

Réunion d'information à destination des encadrant.es le 14 décembre 2022.

Prochains Conseils :

- 6 février : Visio
- 3 Avril : Visio
- 30 juin (présentiel) Angers

La séance se termine à 16h16.